

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

La présente fiche d'informations légales est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller Sens Patrimonial.

Elle résume toutes les informations légales que le conseiller doit avoir communiquées au client dès le début de la relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

SARL Sens Patrimonial, 24 rue du Gouverneur Général Eboué, 92130 Issy-Les-Moulineaux,
SIREN : 840 565 451 RCS NANTERRE
NAF/APE : 00027 / 7022Z

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies par notre entreprise sont enregistrées par Muriel VITRY dans un fichier informatisé pour le bon suivi administratif et commercial des dossiers clients. Elles sont conservées pendant 5 ans de façon générale et 10 ans pour les activités immobilières après la fin de la relation d'affaire. Elles pourront être transmises à nos partenaires dans le cadre du suivi administratif de vos dossiers.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Sens Patrimonial, 24 rue du Gouverneur Général Eboué, 92130 Issy-Les-Moulineaux, Muriel VITRY. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Vos conseillers :

- *Madame Muriel VITRY* est immatriculée pour la société Sens Patrimonial au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 18007812 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :
 - **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** : proposant des prestations de conseil indépendant ou non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org ;
 - **IAS (Intermédiaire en Assurance)** : catégorie courtier type B ; niveau 1 DDA ;

- **IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) :** catégorie courtier ;

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>.

- Elle est par ailleurs **agent immobilier** : carte T n° CPI 7501 2018 000 037 566 délivrée par la CCI Paris Ile de France (sans détention de fonds). L'activité est contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF.

- *Monsieur Nicolas PETIT* est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) pour Sens Patrimonial sous le n° d'immatriculation 20007396 au titre des activités réglementées suivantes :

- **MIAS (Mandataire d'Intermédiaire en Assurance) ;**
- **MIOBSP (Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) ;**
- Il est par ailleurs **agent commercial en immobilier** : attestation de collaborateur n° ADC 9201 2025 000 000 496 délivrée par la CCI Paris Ile de France (sans détention de fonds). L'activité est contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Madame Muriel VITRY dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances. Souscrites auprès de RCP MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, n° de police : 127119043

Pour des montants par sinistre de :	CIF*	IAS**	IOBSP***	IMMO****
- Responsabilité Civile Professionnelle :	600 000€	1 500 000€	500 000€	153 000€
- Garantie financière :				110 000€

* 600 000€ par an ; ** 2 000 000€ par an ; *** 800 000€ par an ; **** 306 000€ par an

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Monsieur Nicolas PETIT dispose quant à lui d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances. Souscrites auprès de RCP MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, n° de police : 127112480/10178375

Pour des montants par sinistre de :	MIAS*	MIOBSP**	AC IMMO
- Responsabilité Civile Professionnelle :	1 500 000€	500 000€	600 000€

* 800 000€ maximum par an ; ** 2 000 000€ par an

PARTENAIRES

Principaux établissements de crédit, entreprises d'assurance, fournisseurs, compagnies et partenaires immobiliers (promoteurs) :

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Primonial, Vie +, La Française, UAF Life, Générali,...	PSI	Courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Corum AM, Praemia REIM France, PERIAL,...	PSI	Mandat	Commissions et rétrocessions sur encours
Vinci, Edouard Denis Transaction, PERL, Icade Promotion, Kaufman & Braod, Crédit Agricole Immobilier, Cogedim, Bouygues Immobilier, Nexity, Urbat, Marignan, Emerige,...	Promoteur	Mandat	Commissions
Les Entreprêteurs, Crowdybee, Anaxago, Tudigo, ...	Financement participatif	Mandat	Commissions

La liste complète des compagnies avec lesquels le professionnel a un accord, sera communiquée sur simple demande du client.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Intermédiation : le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoute le cas échéant une fraction des frais de gestion, au maximum égale à 50% de ceux-ci.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Honoraires : en fonction de la complexité du dossier. Base horaire de 400€ HT, soit 480€ TTC.

Immobilier : le conseiller est rémunéré sous forme de commissions par le promoteur pouvant aller jusqu'à 10% HT du montant TTC de l'investissement immobilier.

MODE DE COMMUNICATION

Le CIF et le conseiller pourront utiliser tout mode de communication avec le client : téléphone, mail, courrier, visio-consultation, ...

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12 - Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014)

Modalités de saisine de l'entreprise :

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- par courrier : Sens Patrimonial, 24 rue du Gouverneur Général Eboué, 92130 Issy-Les-Moulineaux
- téléphone : 01 70 68 18 02
- mail : contact@senspatrimonial.fr

Traitement des réclamations :

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris.

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

- Pour les activités de CIF, Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17, place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02. Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>
- Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09. Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- Pour les activités IOBSP et Immobilières : Médiation de la consommation - ANM Conso, 62 rue Tiquetonne, 75002 PARIS. Site Internet : www.anm-conso.com/anacofi-immobilier